



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Rivière-à-Claude**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## ***AVIS DE PROMULGATION***

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-06-058**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Claude, le 7 juillet 2025 :

**Règlement 2025-06-058 modifiant le règlement 2015-07-083 et abrogeant le règlement 2017-09-101 concernant la sécurité incendie**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 2015-07-083 et abroger le règlement 2017-09-101 concernant la sécurité incendie et plus particulièrement l'utilisation des pièces pyrotechniques et les feux à ciel ouvert.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la municipalité ou au bureau de la soussignée, situé au 520, rue Principale Est, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Rivière-à-Claude, ce 9 juillet 2025.

Nataly M. Ferland  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Rivière-à-Claude, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 10 h 00 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 9<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq.

*Nataly M. Ferland*

Directrice générale et secrétaire-trésorière